

Extrait du compte-rendu du conseil municipal du vendredi 5 avril 2015

Présents : M Delcourt, Maire

Mmes Fievet, Guillaud, M Doucy : Adjoints

Mmes Hot, Maillot, Van Butsele, MM Delcroix, Hennon, Meurillon, Pade conseillers.

Excusés : Mme Tiberghien procuration à Mme Hot, Mme Thomas procuration à Mme Maillot, M Bernard procuration à Mme Guillaud, M Beghin procuration à M Pade. Secrétaire de séance : M Régis Doucy.

Ordre du jour :

M. le maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, « garantie de prêts pour 4 logements locatifs Allée des Tourelles », construction Vilogia. Accord à l'unanimité.

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 30 janvier 2015**

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

- **Approbation du compte administratif 2014 de M. le Maire**

BILAN COMPTABLE ANNEE 2014			
FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Recettes 2014	925 383,46 €	Dépenses 2014	642 447,10 €
Total :	925 383,46 €	Total :	642 447,10 €
Excédent fonctionnement année 2014 = 282 936,36 €			
Solde de fonctionnement antérieur reporté 002 (2013) : 457 247,19 €			
Résultat cumulé de la section de fonctionnement : 740 183,55 €			
INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Recettes de 2014	384 330,82 €	Dépenses réalisées 2014	345 150,84 €
Reste à réaliser		Reste à réaliser	
Total :	384 330,82 €	Total :	345 150,84 €
Solde investissement 2014 = 39 178,98 €			
Solde antérieur reporté (2013) = -60 320,29 €			
Résultat cumulé de la section d'investissement : -21 140,31 €			

Résultat de clôture 2014 toutes sections confondues (Résultat global) : solde positif de 719 043,24 €.
Approuvé à l'unanimité.

- **Approbation du compte de gestion 2014 de M. le Percepteur**

Le compte de gestion de M. le Percepteur est identique au compte administratif de M. le Maire.
Approuvé à l'unanimité.

- **Fixation des taux d'imposition 2015**

Les bases d'imposition (valeur locative des logements) ont été réévaluées au niveau national de 0,9%. Les bases d'imposition de la commune passent à : 1 375 000 € pour la taxe d'habitation, 864 600 € pour le foncier bâti et 45 500 € pour le foncier non bâti.

Sans aucune modification des 3 taux de ces taxes et tenant compte de l'augmentation des bases, cela amène une ressource supplémentaire de 10 709 €.

Le résultat de l'estimation de l'AMF, à population égale, pour notre commune de la baisse de la dotation forfaitaire de l'état :

en 2014, nous avons eu -6 216€, en 2015, il est prévu -21 545€, en 2016 -36 873€, en 2017 -52 202€.

Nous avons reçu, ce jour, la valeur exacte de la dotation 2015 : dotation forfaitaire 187 365 € (194 174€ en 2014), DSR 21 836€ (19 712€), Péréquation 41 854€ (37 492€) alors que simultanément l'Etat nous impose une charge supplémentaire qui est l'organisation des NAP (3h de périscolaire par semaine) et que le SDIS continue ses hausses de cotisation (+ 1 611€) pour 2015.

M. le maire propose de passer le taux de la taxe foncière non bâtie à 46,35% et le taux de la taxe d'habitation à 14,50% ce qui amènerait une ressource supplémentaire de 2 944,68 €.

Donc un total de hausse de 18 473,75 € qui vont compenser en partie les -23 049 € de dotation de l'Etat en 2015.

Impôts locaux	Taxe Habitation	Taxe foncière	Taxe foncière non bâtie
Rappel taux 2014	14,30 %	18,75 %	45,92 %
Proposition pour 2015	14,50 %	18,75 %	46,35 %
Moyenne des taux des 38 communes de la CCPC	16,40%	18,08%	56,61%
Taux moyens du département 59	37,65 %	25,57 %	54,90 %

Adopté pour augmenter le taux d'imposition par 10 voix pour et 5 voix contre.

- **Proposition d'affectation des résultats 2014**

Au compte 001 en déficit d'investissement reporté = - 21 140,31 €

Au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) = 21 140,31 €

Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) = 719 043,24 €

Adopté à l'unanimité.

- **Vote du budget primitif 2015**

Projet de budget primitif 2015 évoqué en commission des finances. Des décisions modificatives restent toujours possibles courant d'année.

Section fonctionnement :

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses 1 574 819,74 €, tenant compte en dépenses d'un virement de **835 206,41 €** à la section d'investissement.

RECETTES			DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits et services	65 080 €	60 à 62	Achats	285 500 €
73	Impôts et taxes	446 841,5 €	63	Impôts et taxes	5 500 €
74	Dotations et participation	314 355 €	64	Charges de personnel	299 200 €
75	Produits de gestion	14 000 €	65	Charges de gestion	100 029,92 €
77	Produits exceptionnels	0 €	66	Charges financières	19 553,23 €
64	remboursements	15 500 €	67	Charges exceptionnelles	3 800 €
002	reports	719 043,24 €	023	Virement à la section investissement	835 206,41 €
			042	Opération d'ordre entre sections	26 030,18 €
	TOTAL	1 574 819.74 €		TOTAL	1 574 819.74 €

Section investissement :

Le budget proposé ci-après s'équilibre à **1 155 631,89 €**.

RECETTES			DEPENSES		
	Libellé	Montant		Libellé	Montant
13	Subventions	191 554,99 €	16	Remboursement emprunts (capital)	46 075,22 €
138	Subvention FACE	0	20	Etudes (aménagement)	18 000 €
24	Ventes de propriété	0	21	immobilisations	1 038 016,36 €
10222	Fonds Compensation TVA	45 000 €	Dont2151	Dont voiries	460 641,69 €
10223	Taxe Locale d'Equipement	30 000 €	Dont 2111	Dont Achat de terrains	30 000 €
16	Emprunts (trésorerie)	4 300 €	Dont2153	Dont Réseaux électrification	5 252 €
21	Prélèvement sur la section de fonctionnement	835 206,41 €	Dont21312	Dont Groupe scolaire J.Brel	13 700 €
			Dont 2138	Dont Mise aux normes	14 740 €
1068	Excédent de fonctionnement	21 140,31 €	001	Résultat reporté	21 140,31 €

Accord à l'unanimité.

- **Création d'un emploi saisonnier pour l'entretien des parterres fleuris**

Les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de 6 mois pendant une période de 12 mois consécutifs (article 3-1° et 2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984).

Aussi, afin d'assurer l'entretien des parterres fleuris de la commune et du cimetière, il convient de créer un emploi de ce type, rémunéré par référence au grade d'adjoint technique de 2ème classe, 11ème échelon (IB : 400 ; IM : 363), pour une période de 6 mois allant de mai à novembre, à temps non complet à hauteur de 4,5/35ème (environ 100 heures travaillées sur les 6 mois).

Accord à l'unanimité.

- **Création d'un poste en emploi d'avenir ou en CUI-CAE**

Pour permettre d'une part aux agents de récupérer des heures complémentaires ou supplémentaires effectuées et donc de pourvoir à leur remplacement et d'autre part d'avoir une personne supplémentaire diplômée afin de pouvoir animer les NAP, M. le maire propose de recruter un poste en emploi d'avenir (35h) ou en CUI-CAE (20h). Ces deux dispositifs sont aidés en grande partie par l'état : pour un emploi d'avenir 75% du SMIC brut et pour les CUI-CAE environ 65-70%. Ce type de contrat permet à un demandeur d'emploi d'acquérir une expérience et contribue à sa réinsertion.

Accord à l'unanimité.

- **Convention avec l'association « Nature et Nous » pour les ateliers « Nature » des NAP**

Dans le cadre des NAP, afin de réaliser un atelier « Nature » les lundi et jeudi, à compter du 09/04/2015 et jusqu'aux vacances scolaires d'été, il est proposé de faire appel à l'association « Nature et Nous ».

L'animation serait dispensée par une personne membre de l'association et diplômée. Elle interviendrait sur plusieurs thématiques (jardinage, atelier d'écologie spontanée, travail sur la biodiversité, etc). Le coût par séance est de 70 € et le coût total de l'atelier pour les 19 séances serait de 1 330 €. En cas d'accord une convention doit être signée avec l'association.

Accord par 13 voix pour, 2 voix contre.

- **Convention de partage de services entre la CCPC et la commune concernant la collecte hippomobile**

Dans le cadre de la collecte hippomobile des déchets verts, qui durera de juin à septembre 2015 et prise en charge financièrement par la CCPC, il convient de signer une convention de partage de services avec cette dernière. Un agent technique de la commune, M. Lecocq J.B. sera mis à disposition pour l'exercice de cette compétence.

Accord à l'unanimité.

- **Convention « ADS » (Application du Droit des Sols) avec la CCPC pour les instructions des autorisations du droit des sols**

A partir du 1^{er} juillet 2015, l'Etat (DDTM) n'assurera plus l'instruction des autorisations des droits des sols pour les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants. La CCPC met donc en place un service gratuit pour ses 38 communes afin de remplacer les services de l'Etat. Pour cela, il faut signer une convention avec celle-ci afin de lui signifier notre adhésion et de lui permettre d'instruire les autorisations du droit des sols. Cette convention détaille le partage des missions entre les services communaux et le service « ADS » de la CCPC. A notre niveau et eu égard à la technicité requise pour instruire les demandes d'urbanisme, nous sommes dans l'incapacité d'assurer cette mission seuls.

Accord à l'unanimité.

- **Convention d'adhésion au service de prévention « Pôle Santé Sécurité au Travail » avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord**

L'adhésion au service prévention du CDG59 nous permettra d'accéder à une offre de services : intervention du médecin de prévention, accompagnement du suivi des plans d'action pour les risques professionnels, accompagnement social, actions d'accompagnement pour l'ergonomie des postes, accompagnement psychologique individuel... Le coût actuel qui reste inchangé est de 52€ par agent.

Accord à l'unanimité.

- **Reversement de la « TCFE » (Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité) par la FEAL (Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille)**

La FEAL a délibéré pour nous reverser à 100% la TCFE qu'elle perçoit à notre place (règle pour les communes de moins de 2000 habitants). Il faut prendre une délibération concordante afin de percevoir la TCFE.

Accord à l'unanimité.

- **Demande de subvention pour l'année 2015 au titre de la répartition du produit des amendes de police de 2014**

La commune est éligible à la répartition du produit des amendes de police 2014. Les critères de répartition ont été établis par le Conseil Général du Nord.

Parmi les catégories de travaux subventionnables, 5 projets seront présentés, par ordre de priorité suivant :

1/ Création de 3 chicanes et un plateau surélevé rue Roger Salengro : la subvention s'élève à 75 % d'un plafond HT de travaux de 20 000 €. Coût estimé 14 500 € HT soit une demande de subvention de 10 875 €.

2/ Aménagement de mise en accessibilité de l'arrêt de bus «Petit Canard» (sens Mouchin Cysoing), la subvention s'élève à 75 % d'un plafond de travaux de 20 000 €. Coût estimé 15 000 € (en attente confirmation du devis), soit une demande de subvention de 11 250 €.

3/ Achat d'un abribus pour le « Petit canard » : la subvention s'élève à 75% d'un plafond HT de travaux de 6 000 €. Coût estimé 6 000 € HT soit une demande de subvention de 4 500 €.

4/ Création d'un plateau surélevé à l'intersection RD 955 et rue Jean-Baptiste Lebas. La subvention s'élève à 75 % d'un plafond HT de travaux de 25 000 €. Coût estimé 14 500 € HT (en attente confirmation devis), soit une demande de subvention de 10 875 €.

5/Achat d'un radar pédagogique positionné en permanence sur la RD 955 (niveau gare) : la subvention s'élève à 75 % d'un plafond HT de travaux de 10 000 €. Coût estimé 3 500 € HT soit une demande de subvention de 2 625 €.

Accord à l'unanimité pour les cinq projets proposés dans l'ordre établi.

- **Demande de subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire pour la création de trottoirs en enrobé rue Pasteur en partie et rue de l'Egalité en partie**

M. le maire propose de solliciter M^{me} Liétard, sénatrice du Nord, pour une subvention exceptionnelle, au titre de sa réserve parlementaire, afin de contribuer à la mise en accessibilité d'un trottoir rue Pasteur en partie et rue de l'Egalité en partie (de derrière l'église à l'allée du Château). Cela concerne la mise en enrobé sur 1,40 m de large au minimum si la configuration le permet ainsi qu'aux entrées d'habitations, en domaine public (exemple de travaux : rue Léo Lagrange). Nous avons un devis pour un montant de 50 975 €.

Accord à l'unanimité.

- **Fixation des tarifs de l'excursion de fin d'année scolaire organisée par la commune**

Les années précédentes, cette excursion était organisée à Bellewaerde. Toutefois, comme en 2014, le parc Bellewaerde est fermé à la date qui a été prévue : le mercredi 03 juin 2015.

M. le maire propose de ne pas modifier la date d'excursion et d'organiser cette sortie de fin d'année dans un autre parc. L'année dernière, elle s'est faite à Plopsaland à La Panne pour un montant de 3450 € (bus et entrées), les recettes se sont élevées à 1797 €, restant à la charge de la commune 1653 €.

Pour cette excursion de fin d'année scolaire de 2015, 3 devis ont été proposés sur une base de 60 participants et tenant compte des temps de transport : Walibi 1980 € transport 1h45, Bagatelle 1705 € transport 2h15, Plopsaland 1830 € transport 1h30.

M. le maire propose de fixer les tarifs de cette excursion comme suit (identiques à 2014) :

- gratuit pour les enfants de BACHY scolarisés en école maternelle ou primaire et âgés de - de 11 ans,
- gratuit pour les enfants scolarisés au complexe scolaire J. Brel de BACHY et âgés de - de 11 ans,
- 21 € pour les adolescents de BACHY de 11 à 16 ans,
- 32 € pour les adultes de BACHY,
- 15 € pour les enfants de - de 4 ans extérieurs à BACHY,
- 32 € pour les jeunes extérieurs à BACHY de 4 ans jusqu'à 16 ans,
- 38 € pour les adultes extérieurs à BACHY.

Accord pour Plopsaland à l'unanimité avec les tarifs proposés.

- **Subvention au CCAS**

M. le maire propose de verser au CCAS la subvention annuelle afin de l'aider dans son fonctionnement. Eu égard aux ressources et aux dépenses du CCAS, il est proposé le versement d'une subvention d'un montant de 2 500€. Pour rappel, le CCAS s'occupe notamment du colis des aînés ainsi que de l'aide aux personnes en difficulté. Adopté par 14 voix pour, une voix contre pour.

- **Subventions aux personnes de droit privé (manèges de la ducasse)**

Pour venir s'installer sur la place le week-end des 26, 27 et 28 juin, les forains nous demandent une participation. M. le maire propose une subvention de 80 € par manège, à raison de deux manèges. A savoir que nous leur achetons aussi un nombre de tickets à distribuer aux enfants de Bachy. En 2014, l'ensemble des 2 aides s'est élevé à 615 €.

Accord à l'unanimité.

- **Attribution de la qualité de citoyen d'honneur de la commune**

A ce jour, « Le Cercle du Souvenir » piloté par M. Doucy, nous propose d'attribuer la qualité de citoyenne d'honneur de la commune à M^{me} Henriette Hanotte pour son action héroïque durant la 2^{ème} guerre mondiale, sous le nom de guerre de « Monique ». Il convient de saluer le parcours d'une résistante hors-pair, pendant l'occupation entre 1940-1944 et qui a permis à de nombreux aviateurs de retrouver leur pays. M. le maire propose de lui octroyer cette distinction. Habitante de Rumes, scolarisée à Bachy, elle faisait passer les aviateurs de Rumes à Bachy et les accompagnait jusqu'à Paris. Elle connaissait la frontière comme sa poche ainsi que les horaires des rondes des douaniers et les habitudes du voisinage ; elle bénéficiait de la complicité de nombreuses familles de Bachy.

Accord par 14 voix pour, une voix contre la distinction citoyenneté.

- **Modification du tableau de classement de la voirie communale : intégration du « Chemin des Douaniers »**

La longueur de la voirie municipale est l'un des paramètres qui entre pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement pour la partie variable. Le conseil doit délibérer pour prendre en compte la longueur de chaque voie communale avant la fin de l'année pour le calcul de la dotation de l'année suivante. Lors de la séance du 7 novembre, la rétrocession à la commune de la voirie du « chemin des douaniers », d'une longueur de 72 m, a été votée à l'unanimité. Il convient donc à présent de classer cette voie dans la voirie communale. Ce qui amène un total de 10 967 m de voirie communale.

Accord à l'unanimité.

- **Garantie de prêts pour 4 logements locatifs allée des Tourelles**

Le groupe « Vilogia » va construire 4 nouveaux logements sociaux individuels, Allée des Tourelles. Pour ce faire, il contracte des emprunts pour 643 262 € (2 prêts PLUS et 2 prêts PLAI). Comme dans toute opération sociale, il nous est demandé une garantie à hauteur de 50%, la garantie complémentaire sera effectuée par le Conseil Général. Ceux-ci sont contractés auprès de la caisse des Dépôts pour une durée de 40 ans (PLAI et PLUS) et 50 ans (PLAI foncier et PLUS foncier), aux taux d'intérêt suivants :

- Livret A + 0.2 % pour les prêts PLAI ;
- Livret A + 0.6 % pour les prêts PLUS.

Accord à l'unanimité.

- **Compte-rendu des travaux des commissions**

- **Commission sport, loisirs et animations par Mme Guillaud (3 février, 19 mars)**

Préparation du parcours du cœur, 10 participants.

- **Pilotage de la médiathèque par M. Bernard (6 février, 4 mars)**

Point sur Cyber, animation médiathèque.

- **Commission Ecole et Famille par Mme Fievet (20 février, 12 mars)**

Conseil d'école, animation jeunesse CCPC,

- **Commission Culture & Cadre de vie par M. Doucy (16 mars, 31 mars)**

- Point avec Rencontres Culturelles (préparation du spectacle qui a finalement été annulé suite extinction de voix des artistes).
- Cercle du Souvenir (préparation journée du 9 mai).
- Plantation de printemps.
- Mise en place d'un contrat local d'éducation artistique avec la CCPC et l'association des Rencontres Culturelles avec le soutien de la Direction des Affaires Culturelles.

- **Informations diverses**

- Point finances.

- Comparatif impôts locaux des 38 communes (données du réalisé budgétaire 2013).

- Urbanisme (2 projets en cours).

- CCPC, débat public.

- Curage des fossés (prévision hivers 2015 et 2016) → 48 000€ prévus sur 2 ans.

- Invitation mariage.

- Leçon des élections → fort taux du front national 27,85% puis 32,90% et 46,23% abstentions.

- Remise du chèque de l'association « Les Bois sans Soif » de 2 500 € au CCAS.

- Malfaçon à l'école J. Brel → procédure garantie décennale en cours.

- RD 955, suppression des ilots (ancienne mairie) et création de 2 pistes cyclables, prévision pour fin d'année.

- Inscription à l'école au 5 avril : 15 en maternelle, 4 en primaire (18 CM2 nous quittent).

- Synthèse développement durable (Mme Hot) → remis au prochain conseil.

- Locaux supplémentaires Epoq'Audio → vu le nombre d'adhérents présents simultanément, la salle actuelle pose problème. Possibilité d'une salle supplémentaire.

- Conseil CCPC prévu chez nous le jeudi 9 avril pour le vote du budget de l'EPCI.

Clôture de la séance à 23h55.